

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE **Marché public de travaux**

INSTALLATION DE LA TELEVISION COLLECTIVE **SUR LES IMMEUBLES LOCATIFS S.IM.KO.** **A KOUROU - MARCHÉ 2018**

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95

2. Procédure de passation

Marché à procédure adaptée (MAPA).

3. Objet de la consultation

Installation de la télévision collective sur les immeubles locatifs S.IM.KO. à KOUROU.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation, et sont répartis en quatre (4) lots définis ci-après :

- ◇ LOT 01 – 112 EUROPE - KOUROU
- ◇ LOT 02 – 109 MONNERVILLE - KOUROU
- ◇ LOT 03 – 46 EUROPE - KOUROU
- ◇ LOT 04 – 64 MONNERVILLE – KOUROU

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Les variantes sont autorisées. Les offres variables sont strictement interdites.

4. Délai d'exécution

La totalité des travaux sera réceptionnée au plus tard le 31 Décembre 2018. Il appartient à l'entreprise de préciser son planning général d'intervention avec un détail par lot (délai en semaine). Le point de départ du délai est fixé par un ordre de service établi par le Maître d'ouvrage.

5. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

6. Critères de jugement des offres :

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés seront éliminés.

Les offres retenues seront celles économiquement les plus avantageuses.

Elles seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères d'attribution pondérés suivants :

- **1. Valeur technique (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : 50%**
- **2. Prix ; pondération : 50%**

7. Modalités de financement / paiement

- Financement : fonds propres

- Paiement : acomptes mensuels, délai global de paiement de 30 jours fin de mois, virement bancaire

8. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Le dossier de consultation est disponible :

. sous forme électronique, sur le site <http://simko973.e-marchespublics.com> après inscription sur cette plate-forme de dématérialisation,

. sur support papier remis contre paiement d'une valeur de vingt (20) euros par dossier pour frais de reprographie, par chèque libellé au nom de la S.IM.KO.

Ces documents sont à retirer à l'adresse ci-dessous:

ATP (Atelier technique de projets)

Mont Lucas 1 BAT G – RDC - 97300 CAYENNE

Téléphone: 0594 38 33 28

Portable : 0694 26 41 24

Les réservations pourront être réalisées dès parution du présent avis en adressant une demande à ATP au 0594 38 33 28 ou par mail à atel.tech.pro@wanadoo.fr . Tout retrait de dossier devra avoir fait l'objet d'une commande écrite.

Par ailleurs, tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

9. Date limite de réception des offres

Mardi 05 Juin 2018 à 12 heures.

10. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :

Monsieur le Directeur Général
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

11. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

12. Renseignements d'ordre administratif et technique.

Administratif

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)

33, avenue Jean Jaurès

Boîte postale 812

97388 KOUROU CEDEX

Téléphone : 05 94 32 90 00

Télécopie : 05 94 32 29 95

Courriel : simko.immo@simko.fr

Technique

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)

Direction du Patrimoine – M. BOUREE

Boîte postale 812

97388 KOUROU CEDEX

Téléphone : 05 94 22 00 00

Télécopie : 05 94 32 60 74

13. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 0594 29 76 30.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

14. Organes de publication

. Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>

. Site internet www.simko.fr

15. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Vendredi 04 Mai 2018

